

Un appel à projet pour soutenir le développement d'une trame de vieux bois

Fiche d'identité De l'initiative

STRUCTURE PILOTE

Parc naturel régional de la Montagne de Reims

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Forêts privées et communales du Parc (hors sites Natura 2000)

TYPE D'ACTION

Documents de planification ; actions de conservation et de restauration ; conseil, accompagnement, expertise

ECHELLE D'ACTION

Intercommunale

MILIEUX CONCERNES

Milieus forestiers

PROGRAMME, DISPOSITIF ou LABEL

Plan d'actions « Trame verte et bleue » du Parc, Ingénierie financée par l'Europe, l'Etat, la Région Grand-Est et le Département de la Marne

AXE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE BIODIVERSITE

Protéger l'existant
Mobiliser tous les acteurs
Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité

PARTENAIRES

ONF, CRPF Grand Est, Coopérative forestière, Conseil scientifique du Parc



Zéro intervention
pendant
30 ans

Contexte

Véritable réservoir de biodiversité pour la flore, les insectes, champignons et les coléoptères, le bois mort et les vieux arbres sont des éléments clé des écosystèmes forestiers. Au fil de leur vieillissement et de leur décomposition, ils fournissent des abris puis des ressources alimentaires pour les espèces. Le vieux bois demeure néanmoins relativement méconnu et ne fait que rarement l'objet d'une gestion spécifique.

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est engagé en 2020, dans le développement de la trame de vieux bois sur un territoire où le massif forestier, composé à 70% de forêts privées, constitue un enjeu central.

Objectifs

- Restaurer les continuités écologiques et forestières
- Mobiliser les acteurs du territoire autour de l'enjeu du vieux bois
- Favoriser la biodiversité forestière liée aux vieux bois

Sur le territoire du Parc, des îlots de vieux bois sont ponctuellement mis en place, notamment dans les forêts domaniales. L'objectif consiste donc à multiplier ces bonnes actions en forêts de production communales et privées. Le développement d'une trame de vieux bois fonctionnelle sur l'ensemble du massif forestier permettra ainsi de relier entre eux les différents réservoirs de biodiversité et îlots de vieux bois déjà mis en place. La trame de vieux bois sera alors favorable à l'accueil de la biodiversité forestière et aux déplacements des espèces au sein du territoire.

Actions mises en œuvre

Avec le soutien de la Région Grand Est, le Parc a organisé un **appel à projets** visant à apporter un soutien technique et financier à la mise en place d'îlots de vieillissement ou d'arbres vieillissants disséminés dans le peuplement. Le propriétaire s'engage alors à ne faire aucune intervention sylvicole pendant trente ans sur ces zones qui doivent devenir des réservoirs de biodiversité.

A terme, l'enjeu est d'initier avec les acteurs privés et publics du territoire un plan d'action global autour du vieux bois, des continuités forestières et d'un réseau d'îlots de vieillissement.



DUREE
15 mois

COÛT DU PROJET
20 000 €
(compensation financière)
23 000 €
(études)



CONTACT DU PORTEUR

Léa JOLY

51480 POURCY

Téléphone : 03 26 59 44 44

E-mail : l.joly@parc-montagnedereims.fr

Bilans et résultats

- 4 îlots de vieux bois créés, soit 5,5 hectares de forêt sans intervention sylvicole pendant 30 ans.
- 77 arbres d'intérêt écologiques identifiés et marqués au sein des îlots.
- 17 rencontres réalisées avec les propriétaires et gestionnaires forestiers concernés.
- 1 présentation du projet faite en conseil municipal.
- Définition des études scientifiques à mettre en place pour suivre l'évolution de la biodiversité au sein des îlots de vieux bois créés ; ouverture de marchés publics (rédaction des cahiers des charges, recherche des prestataires potentiels...).

Enseignements à tirer

Les points forts

- Il s'agit d'une action positive fédératrice qui facilite la mobilisation des acteurs forestiers et des élus.
- Les propriétaires ont préféré choisir la création d'îlot plutôt que des arbres disséminés dans le peuplement.
- La mise en place d'un suivi scientifique renforce l'intérêt des propriétaires pour cette démarche.
- L'action permet de (re)créer du lien entre les élus et leurs forêts communales.

Les difficultés rencontrées

- Perte de la dynamique et des propriétaires forestiers privés préalablement rencontrés et intéressés par l'action, entre les premiers échanges et le lancement officiel de l'appel à projet (presque un an d'attente pour la recherche des financements, l'élaboration du cahier des charges etc.).
- La disponibilité des gestionnaires forestiers et des élus pour respecter les délais de clôture des dossiers.

Conseils, pistes d'amélioration et perspectives

- Intégrer dans la compensation financière les coûts annexes pouvant s'ajouter au projet (modification du plan d'aménagement forestier, acte notarié...).
- Simplifier autant que possible les démarches administratives et pièces justificatives demandées.
- Prévoir un accompagnement approfondi et personnalisé de chaque porteur de projet pour mettre en place ce genre d'action (choix des parcelles, géolocalisation, marquage et description des arbres biologiques etc.).
- Explorer d'autres canaux de diffusion pour communiquer sur l'appel à projet (bulletin régional du CRPF, bulletins communaux, article dans un journal local, site internet des coopératives forestières...)

Communication sur le projet

- 2 supports de communication créés (flyer de présentation de l'appel à projet et fiche sur les dendromicrohabitats).
- 2 articles diffusés sur les réseaux sociaux et site internet du Parc.
- 1 vidéo pédagogique (3 min) prochainement créée pour présenter l'action (marché public en cours).

